

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2021

---

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3798)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL30

présenté par  
M. Wasserman, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, après le mot :

« modalités »

insérer les mots :

« de délibération et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la formulation retenue à l'alinéa 2.